

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ABILITAZIONE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU  
ESECUTIVU PER FIRMÀ L'ATTI DI CANDIDATURE DI U  
PRUGETTU DI CUUPERAZIONE M-ARCH IN QUANTU À U  
PRUGRAMMA INTERREG EURO-MED 2021-2027  
HABILITATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF À  
SIGNER LES ACTES DE CANDIDATURES POUR LE  
PROJET DE COOPÉRATION M-ARCH RELEVANT DU  
PROGRAMME INTERREG EURO-MED 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Interreg EURO-MED est un programme de coopération territoriale européenne qui vise à rendre la région méditerranéenne plus « intelligente », plus « verte » et à améliorer la gouvernance entre ses parties prenantes.

Interreg EURO-MED co-finance des projets, initiatives et politiques, liés au changement climatique et à l'environnement, conformément aux priorités et objectifs spécifiques définis par la commission européenne pour la politique de cohésion.

Le programme est décliné sous forme de 4 missions identifiées :

- renforcer l'économie durable innovante ;
- protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine ;
- promouvoir les bassins de vie verts ;
- améliorer le tourisme durable.

### **INTERREG EURO MED 2022 - MISSION 1 ÉCONOMIE INNOVANTE ET DURABLE**

- OS 1.1 « Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées »

Le projet M-ARCH reconnaît le potentiel de la valorisation du patrimoine culturel comme vecteur de développement durable des sociétés. Le patrimoine archéologique dans les zones urbaines offre de grandes opportunités et représente un facteur commun aux régions méditerranéennes, où les villes ont de nombreuses strates d'histoire avec les vestiges des civilisations qui les ont habitées sans interruption au cours des siècles. Le patrimoine archéologique est partout autour de nous, mais sa gestion dans une perspective de durabilité reste un défi en raison de la fragmentation entre les parties prenantes et du manque de ressources financières.

Le projet M-ARCH y voit une opportunité de croissance et souhaite aborder la question de la gestion des sites archéologiques dans les zones urbaines comme un moyen d'encourager l'innovation et le développement durable.

Par conséquent, le projet M-ARCH vise à contribuer à l'amélioration de la capacité d'innovation des villes méditerranéennes, par le biais d'une meilleure gestion du patrimoine archéologique urbain qui permet la création d'un entrepreneuriat innovant et d'opportunités commerciales, en s'appuyant également sur les technologies avancées.

Pour atteindre cet objectif global, M-ARCH va ainsi :

1. définir des modèles et des directives pratiques pour la gestion du patrimoine archéologique urbain ;
2. tester les modèles de gestion innovants dans des villes pilotes de la Méditerranée en impliquant les acteurs de 4helix, afin d'encourager l'entrepreneuriat innovant et les opportunités commerciales autour du patrimoine archéologique urbain ;
3. évaluer le processus d'expérimentation et développer des modèles et des lignes directrices transférables pour la gestion du patrimoine archéologique urbain.

Le projet fera l'objet d'un financement maximum de 3 millions d'euros, avec environ 250 000 euros pour chaque partenaire. Le cofinancement du programme est de 80 % du budget.

Si la candidature est validée, la Collectivité de Corse, en qualité de partenaire, proposera une demande d'inscription d'un budget tel qu'il sera défini par le programme.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les actes de candidature relatif au projet de coopération M-ARCH relevant du programme EURO-MED 2021-2027.
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes et conventions à venir relatif au projet de coopération M-ARCH relevant du programme EURO-MED 2021-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.